

SÉANCE DU 2023-05-11

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 11^e jour du mois de mai deux mille vingt trois à treize heures, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s :SUZIE LACOMBE, SERGE IMBEAULT ET JEAN-MARC FOURNIER. Le directeur général et greffier trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2023-05-11**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Convention collective
4. Période de questions
5. Levée de la séance

2023-05-095

1. Ouverture de la séance

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter d'ouvrir la séance

2023-05-096

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter l'ordre du jour.

2023-05-097

3. Convention Collective

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolu unanimement d'accepter la convention collective des employés de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand et d'autoriser le maire Jean-Côme Lévesque et le directeur général et greffier trésorier Jean-Noel Barriault a signer cette nouvelle convention collective qui sera en vigueur du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2027.

4. Période de questions

Aucune question.

2023-05-098

5. Levée de la séance

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Imbeault et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque
Maire

Jean-Noël Barriault
Directeur général et greffier trésorier